

PROVINCES

provinces.union@sonapresse.com

Makokou : Francis Minso Obame au chevet des populations du canton Ntang-Louli

Prosper Sax NZE BEKALE
Libreville/Gabon

UNE cérémonie de remise d'un important don de denrées alimentaires a eu lieu dernièrement dans les villages et regroupements des villages du canton Ntang-Louli, dans le département de l'Ivindo (Makokou). C'est un geste d'un fils de la contrée, Francis Minso Obame.

Le bienfaiteur inscrit son don composé de sacs de riz, des bidons d'huile de cuisine, des cartons de volaille et de bien d'autres paquets surprises dans le cadre de la politique de partage et de solidarité prônée par le chef de l'État, Ali Bongo Ondimba. Un geste qui a ravi les populations bénéficiaires démunies. Lesquelles n'ont d'ailleurs pas tari d'éloges à l'endroit de Francis Minso Obame, en louant ainsi son altruisme.

"C'est un soutien que j'ai apporté également au nom de notre DCP. Ceci étant, c'est une manière d'accompagner le secrétaire général du PDG, Steeve Nzegho Dieko, en venant en aide aux couches sociales économiquement faibles. C'est un programme que j'ai dénommé "UN", qui s'exécute déjà depuis deux ans dans les départements de l'Ivindo et de la M'voug (Ovan), dans la province de l'Ogooué-Ivindo", a confié le bienfaiteur.

Non sans ajouter ceci : "Mes remerciements vont à l'endroit du DCP pour la nomination d'un fils de l'Ogooué-Ivindo à la prestigieuse fonction de secrétaire général du PDG, parti de masse et d'élite. Je m'engage à accompagner le camarade Steeve Nzegho Dieko, dans cette lourde tâche à travers des actions concrètes qui doivent avoir un impact sur le quotidien des populations locales."



Déchargement du don des vivres fait par Francis Minso Obame aux populations de son fief électoral. Photo: PSNB

LE CONSEIL MUNICIPAL DE NTOUM

AVIS D'APPEL D'OFFRES OUVERT NATIONAL

Date de lancement	:	25 mars 2023
Appel à manifestation d'intérêt	:	N°002/CMN/TRAVAUX/2023
Nom du projet	:	Travaux d'extension de la mairie du 2ème arrondissement (construction d'une salle de fête).
Source de financement	:	Budget de l'Etat 2023

1. OBJET

La Mairie de Ntoum lance un appel d'offres pour les travaux d'extension de la Mairie du 2ème Arrondissement exercice 2023.

de Recettes délivré par la Direction Générale des Marchés Publics.

Les soumissionnaires intéressés peuvent obtenir des renseignements complémentaires à la même adresse :

2. ALLOTISSEMENT

Le présent appel d'offres est constitué d'un lot unique et indivisible : travaux d'extension de la mairie du 2ème Arrondissement.

PROVINCE DE L'ESTUAIRE
COMMUNE DE NTOUM
CABINET DU MAIRE

B.P : 169 NTOUM (GABON) Tél. 066 50 19 21

3. PARTICIPATION

Sont admis à concourir, tous les soumissionnaires non concernés par les mesures d'exclusion et d'incapacité de l'article 93 du décret n° 00027/PR/MEPPDD du 17 janvier 2018 portant Code des marchés publics.

6. CRITERES D'EVALUATION

Les offres seront évaluées conformément aux dispositions de la clause 5.2.1 des Données Particulières d'Appel d'Offres (DPAO) du Dossier d'Appel d'Offres.

4. CRITERES DE QUALIFICATION

En application des dispositions des articles 89 à 92 du Code des marchés publics, les soumissionnaires doivent justifier aux fins d'attribution du marché, de leurs capacités juridiques, techniques et financières. Les soumissionnaires sont tenus de fournir à la Direction Général des Marchés Publics, la liste de leurs bénéficiaires effectifs, contre délivrance d'un accusé de réception à joindre dans l'offre, conformément aux dispositions de l'arrêté n°032-22/MER/MBCP du 17 juin 2022 fixant les modalités de collecte des données personnelles auprès des bénéficiaires effectifs des entreprises soumissionnaires des marchés publics et de publication en ligne pour les entreprises titulaires.

7. DEPOT DES OFFRES ET GARANTIE DE SOUMISSION

Les offres doivent être déposées à l'adresse mentionnée ci-dessus et être accompagnées d'une garantie de soumission d'un montant équivalent à 1% du montant HT de l'offre au plus tard le **vendredi 14 avril 2023 à 10 heures 30 minutes**.

A compter de cette date, ces offres resteront valables 120 jours conformément aux dispositions de l'article 106 du code des marchés publics.

5. RETRAIT DES DOSSIERS ET RENSEIGNEMENTS

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré à l'adresse ci-dessus contre paiement au Trésor Public d'un montant non remboursable de **200 000 FCFA** ou de 100 000 FCFA pour les PME bénéficiant d'un agrément PME.

Par dérogation aux dispositions de l'article 99 du Code des Marchés Publics, les entreprises bénéficiant de l'agrément PME ayant aux plus cinq ans d'existence ne sont pas soumises à l'obligation de garantie.

8. OUVERTURE DES PLIS

Les plis seront ouverts en présence des représentants des soumissionnaires qui souhaitent être présents, **vendredi 14 avril 2023 à 11 heures dans la salle de réunion du bâtiment abritant la salle polyvalente**.

Ce paiement se fait sur présentation d'un Ordre

Le Directeur Général des Marchés Publics

Eugène Pénaïon MINTSA OYAME

P. le Maire de Ntoum
P.D. le Directeur des Marchés Publics
Ernest NDONG EKOUGHE